

Délibération

Conseil de Surveillance

15 octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE QUINZE DU MOIS D'OCTOBRE A NEUF HEURES TRENTE, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE DOCTEUR JACQUES BOYER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Monsieur le Dr J. François BEC
- . Monsieur le Dr Jacques BOYER
- . Monsieur Christian JANIN
- . Monsieur Samy GACEM
- . Monsieur Christian PETREQUIN
- . Monsieur Jean Pierre FONTAN
- . Madame le Dr Colette PEYRARD
- . Madame Corinne RAOUSSET
- . Madame Hilda DERMIDJIAN

PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Léopold ADÉLAÏDE, président CME
- . Monsieur Loïc MOLLET, ARS Directeur de la délégation départementale de l'Isère

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . Madame VIGNÉ, Directrice des Centres Hospitaliers de Vienne, Beaurepaire, Condrieu et du Pilat Rhodanien,
- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion
- . M. Yann PAPE, Directeur des projets et des affaires générales
- . M. Vincent LETHI, Directeur des ressources matérielles
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordinateur Général des Soins
- . Madame Elodie GUEDES, Assistante de direction, Secrétaire de séance

ABSENTS EXCUSÉS :

- . Monsieur Patrick CURTAUD
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Madame Carine ANGOT, Représentant de la CPAM

Conseil de Surveillance du 15 octobre 2025
Délibération n° 13/2025

TARIFS EXTERNES IFSI 2025-2028

Le Conseil de Surveillance,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6143-7 et R 6145-1 et suivants,

Vu la décision du directeur après avis du directoire n° 2025-082 du 7/10/2025,

Vu le rapport de présentation relatif à l'évolution des tarifs de l'institut de formations en soins infirmiers du 15/10/2025,

Et après délibération, approuve l'évolution des tarifs de l'IFSI 2025-2028 ainsi qu'il suit :

I. Tarifs des formations certifiantes

I. 1 Formation aide-soignante

- **Inscription aux épreuves de sélection** : Gratuité - **Rémunération des jurys aides-soignants professionnels A** compter de la sélection 2023 :
 - ½ heure : 6 euros brut - 1 heure : 12 euros brut
 - + remboursement des frais de transport (si agent du CH Vienne, pas de remboursement des frais de transport si la participation au jury se fait sur le même jour qu'une journée de travail)

- Financement de la formation (parcours complet)

Pour les parcours partiels : tarif horaire x nombre d'heures de formation

	Année universitaire 2024 - 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028
Tarif horaire	9,20 euros/heure	9,30 euros/heure	9,70 euros/heure	10 euros/heure
Parcours complet OPCO et employeurs	7 084 euros	7 161 euros	7 469 euros	7 700 euros
Parcours complet Autofinancement	4 251 euros	4 312 euros	5 000 euros	5 775 euros

Blocs	Année universitaire 2024 - 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028
Tarifs horaires	9,20 euros/heure	9,30 euros/heure	9,70 euros/heure	10 euros/heure
Bloc 1 : 168 h Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	1 545,60 euros	1 562,40 euros	1 630 euros	1 680 euros
Bloc 2 : 294 h Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins	2 704,80 euros	2 734,20 euros	2 852 euros	2 940 euros
Bloc 3 : 91 h Information et communication	837,20 euros	846,30 euros	883 euros	910 euros
Bloc 4 : 35 h Entretien de l'environnement et des matériels	322 euros	325,50 euros	340 euros	350 euros
Bloc 5 : 105 h Travail en équipe	966 euros	976,50 euros	1 018,50 euros	1 050 euros

Stage complémentaire à réaliser après échec au diplôme d'état (post présentation au jury final)

Le tarif hebdomadaire est à multiplier par le nombre de semaines de stage à réaliser, suite aux préconisations du jury final. Ce tarif inclut le suivi pédagogique de l'élève jusqu'à la présentation au jury final du diplôme d'état après réalisation du stage.

Tarifs	Stage débuté en 2025	Stage débuté en 2026	Stage débuté en 2027	Stage débuté en 2028
Tarif hebdomadaire	59 euros/semaine	62 euros/semaine	65 euros/semaine	70 euros

- Formation d'actualisation des connaissances pour les étudiants en soins infirmiers ayant interrompu leur formation depuis plus de 3 ans et souhaitant obtenir le diplôme d'état d'infirmier

Prestations	Coût
1 ^{er} entretien pour établir les besoins en formation	Gratuit
Evaluation des connaissances et compétences	50 euros/demi-journée
Suivi de cours ou de modules de formation Avec la promotion aide-soignante en cours	Cf tarifs horaires applicables par blocs de compétence
Suivi d'enseignements avec la formation « Développement des compétences des aides-soignants diplômés avant 2022 »	Cf tarif applicable à proratiser en fonction du nombre d'heures suivies

1.2 Formation en soins infirmiers

- Epreuves de sélection

	Sélection 2025	Sélection 2026	Sélection 2027	Sélection 2028
Parcoursup	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
FPC	150 euros	150 euros	170 euros	180 euros

Compte-tenu de la réingénierie de la formation en soins infirmiers, attendue pour 2026, les tarifs prévisionnels à compter de 2026, sont susceptibles d'évolution en fonction des modalités de sélection inconnues à ce jour.

Les tarifs proposés le sont pour des épreuves de sélection pour la voie professionnelle du type de ceux proposés par le programme de formation de 2009 actuellement en vigueur.¹

- Financement de la formation (parcours complet), si réingénierie de la formation en soins infirmiers à compter de la rentrée universitaire 2026, tarif pour les nouvelles promotions

En cas de dispense d'enseignements : pas de modification du tarif

	Année universitaire 2024 – 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028	Année universitaire 2028 - 2029
Tarif annuel OPCO et employeurs	6 400 euros	6 500 euros	9 200 euros	9 660 euros	10 000 euros
Autofinancement	4 800 euros	4 900 euros	6 140 euros	6 440 euros	6 700 euros

La réingénierie de la formation en soins infirmiers prévoit 400 heures de formation de plus qu'actuellement soit un volume de 4 600 heures au lieu de 4 200 heures.

Seules les heures d'enseignements théoriques à l'IFSI sont facturables, soit la moitié de la formation (2 300 heures).

Si la réingénierie de la formation en soins infirmiers, prévue à la rentrée universitaire 2026, est reportée, les tarifs pour l'ensemble des promotions sont :

	Année universitaire 2024 – 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028	Année universitaire 2028 - 2029
Tarif annuel OPCO et employeurs	6 400 euros	6 500 euros	6 500 euros	6 700 euros	7 000 euros
Autofinancement	4 800 euros	4 900 euros	5 000 euros	5 300 euros	5 500 euros

- Financement de complément de formation (référentiel 2009)

Etudiant(e) non présentable au jury final du diplôme d'état à la session de juillet, qui nécessite quelques mois de complément de formation pour être présentable au jury final de diplomation : principe du tarif « *prorata temporis* ».

Soit, si présentation au jury final de diplomation de

- Décembre : 4 mois de formation supplémentaires

- Mars : 7 mois de formation supplémentaires

La formule de calcul du tarif est : (tarif du parcours complet divisé par 10 mois) X nombre de mois de formation

Financement par OPCO ou employeur	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028	Année universitaire 2028 - 2029
Jury final du DE en décembre (4 mois de formation)	2 600 euros	2 600 euros	2 680 euros	2 800 euros
Jury final du DE en mars (7 mois de formation)	4 550 euros	4 550 euros	4 690 euros	4 900 euros
Auto-financement	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028	Année universitaire 2028 - 2029
Jury final du DE en décembre (4 mois de formation)	1 960 euros	2 000 euros	2 120 euros	2 200 euros
Jury final du DE en mars (7 mois de formation)	3 430 euros	3 500 euros	3 710 euros	3 850 euros

II. Accompagnement à la VAE

- **Candidat inscrit sur France VAE (VAE aide-soignant ou VAE auxiliaire de puériculture)** : salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole, aidant familial pour les missions d'architecte accompagnateur de parcours, les tarifs suivants s'appliquent sur le plan national :

Service	Taux horaire maximum	Volume horaire maximum
Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier + Entretien post-jury	Forfait : 300 euros net	Forfait
Accompagnement individuel	70 euros/heure net	15 heures
Accompagnement collectif	35 euros/heure net	10 heures
Complément formatif	25 euros/ heure net (Tarif plafond à facturer au tarif réel)	35 heures

Tarifs mai 2024

- Si c'est un architecte accompagnateur extérieur de parcours qui nous adresse un candidat pour une formation, ce sont les conditions tarifaires de l'IFSI de Vienne qui s'appliquent

- **Candidat non inscrit sur France VAE (VAE aide-soignant) : Fonctionnaire**

Type d'accompagnement	Début en 2025 (1 ^{ère} rencontre)	Début en 2026 (1 ^{ère} rencontre)	Début en 2027 (1 ^{ère} rencontre)	Début en 2028 (1 ^{ère} rencontre)
Individuel	60 euros/heure	65 euros/heure	70 euros/heure	75 euros/heure
Collectif :				
Tarif horaire	15 euros/heure	18 euros/heure	20 euros/heure	25 euros/heure
Nombre d'heures	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Tarif	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Simulation entretiens supplémentaires (Durée : 1 h/simulation)	14 euros/entretien	15 euros/entretien	18 euros/entretien	20 euros/entretien

III. Tarifs des formations Hors périmètre

Formations	Année civile 2025	Année civile 2026	Année civile 2027	Année civile 2028
Développement des compétences des aides-soignants diplômés avant 2022	Création : 400 euros	500 euros	600 euros	630 euros
Assistant de soins en gérontologie (ASG)	1 900 euros	2 000 euros	2 100 euros	2 500 euros
Brancardiers (Formation spécifique)	Création : 14 heures 250 euros	14 heures 275 euros	14 heures 300 euros	14 heures 350 euros
Contention	14 heures 275 euros	14 heures 300 euros	14 heures 350 euros	14 heures 400 euros
Ergomotricité : la mobilisation des personnes	14 heures 350 euros	14 heures 350 heures	14 heures 400 euros	14 heures 400 euros
Ergomotricité : le port de charges	14 heures 350 euros	14 heures 350 heures	14 heures 400 euros	14 heures 400 euros
Initiation à la prise en charge d'une personne âgée en EHPAD	70 heures 1 200 euros	70 heures 1 300 euros	70 heures 1 400 euros	70 heures : 1 500 euros
Maitre de stage	17,5 heures 400 euros	17,5 heures 400 euros	17,5 heures 450 euros	17,5 heures 450 euros
Professionnels de proximité	14 heures 350 euros	14 heures 350 euros	14 heures 400 euros	14 heures 400 euros
Tutorat aide-soignant	28 heures 550 euros	28 heures 600 euros	28 heures 650 euros	28 heures 700 euros
Tutorat infirmier	28 heures 550 euros	28 heures 600 euros	28 heures 650 euros	28 heures 700 euros
Formations institutionnelles à la demande (hors thématiques au catalogue)	Durée entre 2 h et 4 h (1/2 journée) : 150 euros Durée supérieure à 4 h (1 journée) : 200 euros + Frais de transport des formateurs si formation hors IFSI	Durée entre 2 h et 4 h (1/2 journée) : 150 euros Durée supérieure à 4 h (1 journée) : 200 euros + Frais de transport des formateurs si formation hors IFSI	Durée entre 2 h et 4 h (1/2 journée) : 200 euros Durée supérieure à 4 h (1 journée) : 300 euros + Frais de transport des formateurs si formation hors IFSI éventuellement	Durée entre 2 h et 4 h (1/2 journée) : 200 euros Durée supérieure à 4 h (1 journée) : 300 euros + Frais de transport des formateurs si formation hors IFSI éventuellement

IV. Location de salles et prêt de matériels

	Année universitaire 2024 - 2025	Année universitaire 2025 - 2026	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2026 - 2027	Année universitaire 2027 - 2028
Location : ½ journée	120 euros	150 euros	150 euros	175 euros	200 euros
Location : Journée	200 euros	250 euros	250 euros	300 euros	350 euros
Prêt de matériel informatique ou vidéo, etc.	60 euros	70 euros	70 euros	80 euros	100 euros

V. Centre de documentation et d'information

L'inscription au Centre de documentation et d'information sont gratuits.

Le prêt d'ouvrages et de revues sur place sont gratuits.

La reproduction et l'envoi par mail d'articles sont :

- Pour les personnels des établissements en direction commune : gratuits
- Pour les personnels des établissements extérieurs (hors direction commune) : facturés sur la base de :

Années civiles	2025	2026	2027	2028
1 page (recto)	0,30 cent	0,30 cent	0,35 cent	0,40 cent
2 pages (recto-verso)	0,60 cent	0,60 cent	0,70 cent	0,80 cent

En cas de non-restitution de livres ou de revues, il est demandé à l'emprunteur de payer :

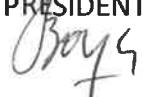
- Soit une somme correspondant au prix du livre, si celui-ci est toujours édité (ce qui permet de racheter un exemplaire neuf) majorée de frais de port éventuels
- Soit de verser une indemnité compensatrice de la perte de l'ouvrage pour le CDI, s'il n'est pas possible de racheter un exemplaire neuf

Années	Année civile 2025	Année civile 2026	Année civile 2027	Année civile 2028
Rachat neuf possible	Prix de l'ouvrage + frais de port éventuels	Prix de l'ouvrage + frais de port éventuels	Prix de l'ouvrage + Frais de port éventuels	Prix de l'ouvrage + Frais de port éventuels
Rachat neuf non possible	60 euros	60 euros	75 euros	80 euros

VI. Tenues professionnelles

A la fin de la formation ou en cas de suspension ou d'arrêt de formation, les tenues professionnelles non restituées à l'IFSI sont facturées au prix indiqué par le responsable de la Blanchisserie intra-hospitalière du centre hospitalier Lucien Hussel.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,



Dr Jacques BOYER